



**Programme des
Nations Unies
pour l'Environnement**



UNEP

Distr. LIMITEE

UNEP(DEPI)/CAR WG.36/6
9 décembre 2014

Original: ANGLAIS

Sixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC6) au Protocole concernant les aires et les espèces spécialement protégées (SPA W) dans la Grande Région Caraïbe

Carthagène, Colombie, 8 décembre 2014

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME
CONCERNANT LES AIRES ET LES ESPECES SPECIALEMENT PROTEGEES (SPA W) POUR
LA BIENNALE 2015-2016**

Pour des raisons d'économie et de protection de l'environnement, les Délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires des documents de travail et d'information lors de la Réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	ii
1. INTRODUCTION.....	1
2. PROJET ET ACTIVITES	2
2.1 Coordination du programme	2
2.2 Renforcement des Aires protégées dans la Grande Région Caraïbe.....	5
2.3 Développement de Directives pour la gestion d'aires et d'espèces protégées.....	9
2.4 Conservation d'espèces menacées ou en voie d'extinction	11
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	16
ANNEXE I : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR LA PERIODE BIENNALE 2015-2016	22

ACRONYMES

Birds Caribbean	Anciennement SCSCB (Société pour l'Étude et la conservation des oiseaux de la Caraïbe)
CABI	CAB International (anciennement Commonwealth Agricultural Bureau)
CaMPAM	Forum et réseau des responsables des aires marines protégées des Caraïbes
CAR/RCU	Unité de Coordination Régionale du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (UCR/CAR)
CBD	Convention sur la Diversité biologique
CCAD	Commission centraméricaine de l'environnement et du développement
CEP	Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC)
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLME	Grand écosystème marin de la Caraïbe
CLRT	Équipe de direction et des ressources du CaMPAM
CMS	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Parties contractantes ou Conférence des Parties
CRFM	Mécanisme des pêcheries régionales des Caraïbes
CWC	Recensement des oiseaux aquatiques des Caraïbes
EBM	Gestion fondée sur l'écosystème
EBSA	Zones marines d'importance écologique
ECCN	Réseau d'étude et de suivi des cétacées de la Caraïbe orientale
GCFI	Institut de Pêche du Golfe et des Caraïbes
GCRMN	Réseau de suivi des récifs coralliens mondiaux
GEF	Fonds pour l'Environnement mondial (FEM)
GISP	Programme mondial sur les espèces envahissantes
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer
IAS	Espèces exotiques envahissantes (EEE)
IBA	Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IMO	Organisation maritime internationale (OMI)
IOCARIBE	Sous-commission de la Commission océanographique intergouvernementale pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
IWC	Commission baleinière internationale (CBI)
MAIA	Aires marines protégées de l'arc atlantique
MEA	Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)
MedPAN	Réseau des Gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée
MMAP	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe
MoC	Mémorandum de Coopération
MPA	Aire marine protégée (AMP)
NOAA	Administration nationale océanique et atmosphérique
OECS	Organisation des Etats des Caraïbes orientales
OECS-ESDU	Organisation des Etats des Caraïbes orientales - Unité Environnement et Développement durable (OECS-UEDD)
RAC	Centre d'Activité Régional (CAR)
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale
RCDR	Reef Check République Dominicaine
RLC	Comité régional poisson-lion
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PNUE)
SBNMS	Sanctuaire marin national de Stellwagen Bank
SIDS-POA	Petits Etats insulaires en développement - Programme d'action (PEID - PDA)
SPAW	Espèces et espaces spécialement protégés
STAC	Comité consultatif, scientifique et technique

TNC	The Nature Conservancy
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
UNEP-DEPI	PNUE – Division de mise en œuvre des politiques environnementales
UNEP-DTIE	PNUE – Division des technologies, de l'industrie et de l'économie
UNOPS	Bureau des Nations Unies de service aux projets
WCPA	Commission mondiale des Aires protégées (CMAP)
WCR	Grande Région Caraïbe (RC)
WDPA	Base de données mondiale des aires protégées
WECAFC	Commission des Pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
WHMSI	Initiative des espèces migratrices de l'hémisphère occidental
WIDECAST	Réseau de conservations des tortues marines dans la région de la Grande Caraïbe

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME CONCERNANT LES AIRES ET LES ESPECES SPECIALEMENT PROTEGEES (SPAW) POUR LA BIENNALE 2015-2016

1. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail couvre les deux années 2015-2016 et il établit les priorités du Programme régional pour les Aires et les Espèces spécialement protégées dans la grande région Caraïbe (SPAW). Pendant cette période, le Plan de travail se concentrera sur des activités visant à favoriser la mise en œuvre du Protocole SPAW, à la coordination avec d'autres programmes régionaux et organisations traitant de la conservation et de la gestion de la biodiversité, notamment en ce qui concerne les aires et les espèces protégées et à la coordination avec les initiatives mondiales et les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents.
2. Le Protocole SPAW est entré en vigueur le 18 juin 2000 et depuis la Sixième réunion des Parties contractantes (COP6), avec l'accession des Bahamas et de la Grenade en 2012, le nombre de Parties est resté inchangé. Seize gouvernements sont actuellement des Parties contractantes (Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, République Dominicaine, France, Grenade, Guyane, Pays-Bas, Panama, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago, Etats-Unis d'Amérique et Venezuela).
3. Les objectifs du sous-programme SPAW sont les suivants :
 - (a) Augmenter considérablement le nombre et améliorer la gestion des aires et des espèces protégées nationales dans la Région des Caraïbes (RC) ;
 - (b) Soutenir la conservation des espèces menacées et en voie d'extinction et l'utilisation durable des ressources naturelles pour leur éviter d'être menacées et en voie d'extinction ;
 - (c) Développer une forte capacité régionale pour la coordination de l'échange d'informations, la formation et l'assistance technique, pour soutenir les efforts de conservation de la biodiversité nationale ; et
 - (d) Coordonner des activités avec les initiatives et traités internationaux pertinents sur la biodiversité, comme la Convention sur la Diversité biologique (CDB), la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar), la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC) et l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et ses réseaux mondiaux.
4. Ce plan de travail cherche à garantir la poursuite réaliste et l'expansion des initiatives et des tâches émanant du Plan de travail SPAW 2013-2014 sur la base des ressources humaines et financières escomptées. Le secrétariat a préparé ce document en tenant compte des décisions et des recommandations des précédentes réunions du Protocole SPAW (COP et Comité consultatif scientifique et technique ou STAC) et des questions pertinentes (au niveau régional et mondial) des objectifs du Protocole et du Programme SPAW. Dans ce contexte, le Plan de travail a également pour objectif de promouvoir et d'intégrer les principes de l'approche écosystémique afin de traiter le problème de la dégradation d'une sélection de services prioritaires fournis par l'écosystème et de répondre ainsi aux enjeux de développement durable à travers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources côtières, du fait de l'interdépendance et les aspects pluridimensionnels des systèmes écologiques et sociaux. Cette approche est également soutenue par d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) comme la CDB et la Convention Ramsar.
5. Le Plan de travail se compose de cinq (5) principaux éléments de programme (sous-programme) :
 - (a) Coordination du programme ;
 - (b) Renforcement des Aires protégées dans la grande région Caraïbe (y compris formation et le renforcement de capacités pour la gestion des aires protégées) ;
 - (c) Développement de Directives pour la Gestion des aires et des espèces protégées ;
 - (d) Conservation des espèces menacées et en voie d'extinction ; et
 - (e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris activités de l'ICRI)

2. PROJET ET ACTIVITES

6. Les sections suivantes offrent une synthèse des objectifs, des activités et des résultats escomptés des grands projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du Programme SPAW pour les deux années 2015-2016.

2.1 Coordination du programme (85 000 \$US)

2.1.1 Objectifs

7. Les objectifs de coordination du Programme SPAW seront les suivants :
- (a) Promouvoir la ratification, l'accèsion et la mise en œuvre effective du Protocole SPAW;
 - (b) Garantir que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme satisfont aux exigences et aux besoins du Protocole SPAW et de ses Parties contractantes;
 - (c) Développer la coordination, la collaboration et les mécanismes de communication avec d'autres accords, organisations et programmes pertinents pour les objectifs du SPAW;
 - (d) Améliorer la coordination de la programmation régionale pour les aires et les espèces protégées dans la Grande Région Caraïbe; et
 - (e) Surveiller les activités quotidiennes et la coordination générale des divers projets et activités du Programme SPAW

2.1.2 Personnel du Programme SPAW

8. Pendant la période 2015-2016, la coordination quotidienne pour la mise en œuvre des activités du programme sera supervisée par le Responsable du Programme SPAW, qui a la responsabilité de la coordination globale du Programme SPAW, avec le soutien de l'Assistant du Programme SPAW.
9. Un soutien supplémentaire pour répondre aux objectifs de ce sous-programme sera reçu de la part du Centre d'Activités Régional SPAW (CAR-SPAW), situé en Guadeloupe et soutenu par le gouvernement français. Depuis début 2009, le CAR-SPAW dispose de locaux au Parc National de Guadeloupe. Depuis 2012, l'équipe du CAR/SPAW se compose de cinq personnes travaillant à temps plein : un Directeur, trois Coordinateurs de Projet et un Assistant administratif. Un autre assistant, un Coordinateur de projet à temps plein et un Coordinateur de projet à temps partiel ont rejoint l'équipe en 2014, afin de mettre en œuvre deux projets spécifiques, respectivement ECMAN et BEST, et leurs salaires sont couverts via ces deux projets. Le CAR soutiendra le Secrétariat dans diverses activités, notamment la coordination d'actions mandatées par la COP8, la coordination du processus d'établissement de la liste des Aires protégées dans le cadre du SPAW, la mise en œuvre de priorités dans le cadre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe (MMAP) et la révision et la traduction d'un certain nombre de documents.
10. Un soutien supplémentaire sera fourni par le Coordinateur du Forum et réseau des responsables des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) (voir Activité 2.2 ci-dessous).
11. Les principales responsabilités et fonctions exercées dans la mise en œuvre du Protocole et du Programme SPAW sont les suivantes :
- (a) Coordination avec les programmes pertinents, les donateurs et les organisations pour développer des synergies et une collaboration concernant les questions d'intérêt commun, si cela s'avère approprié :
 - BirdLife International
 - Birds Caribbean (anciennement Société pour l'Etude et la conservation des oiseaux de la Caraïbe (SCSCB))
 - Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD)
 - Mécanisme des pêcheries régionales des Caraïbes (CRFM)
 - CAB International (anciennement Commonwealth Agricultural Bureau)
 - Convention sur la Diversité biologique (CBD)
 - Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
 - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
 - Institut de Pêche du Golfe et des Caraïbes (GCFI)
 - Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC)

- Sous-commission de la Commission océanographique intergouvernementale pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes
 - Organisation pour l'éducation, la science et la culture des Nations Unies / régions (IOC/IOCARIBE/UNESCO)
 - Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)
 - Initiative des Caraïbes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
 - Organisation des États des Caraïbes orientales - Unité Environnement et Développement durable (OECO-UEDD)
 - Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar)
 - Programme volontaire pour la biodiversité et les services des écosystèmes sur les territoires européens d'outre-mer, appelé Initiative BEST
 - The Nature Conservancy (TNC)
 - PNUE- Plan d'action du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC)
 - Commission mondiale des Aires protégées (CMAP) (WCPA)
 - Commission des Pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (WECAFC)
 - Initiative des espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI)
 - Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO
- (b) Soutenir la mise en œuvre de mémorandums existants concernant des accords de coopération (MoC) et de collaboration avec les Accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives pertinentes: CDB, CITES, CMS, Ramsar, Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC), Commission baleinière internationale (CBI), et Initiative des espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI) ;
- (c) Mise en œuvre continue du Protocole SPAW et développement de son programme de soutien régional par les moyens suivants :
- Formulation du Plan de travail et du Budget pour les deux années 2017-2018 ;
 - Convoquer et organiser la COP9 au Protocole SPAW et éventuellement le Septième STAC en 2016 ;
 - Promotion du Protocole SPAW via des présentations lors de différents forums, une communication avec les gouvernements ;
 - Prise de conscience du public pour davantage de soutien, l'engagement de Parties supplémentaires et l'amélioration de la mise en œuvre ; et
- (d) Poursuivre la collecte de fonds avec les gouvernements pertinents, les donateurs et les organisations, y compris l'examen de la faisabilité d'options supplémentaires de collecte de fonds.

2.1.3 Centre d'Activité Régional (CAR) pour le SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe (avec le soutien du gouvernement français)

12. La programmation conjointe d'activités pertinentes et la coordination, si cela s'avère approprié, vont continuer avec le CAR-SPAW pendant la biennale, plus particulièrement :
- Poursuivre le processus d'établissement de la liste des Aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW avec les Parties contractantes concernées, si cela s'avère approprié, en utilisant l'outil Web développé ainsi que le programme de coopération, conçu de façon à susciter l'inscription de nouvelles zones protégées ;
 - Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe (MMAP) en mettant spécifiquement l'accent sur les Actions prioritaires du MMAP : Plan sur cinq ans (MMAP-PA), et soutien aux actions qui devaient être exécutées entre 2008 et 2013 et qui étaient identifiées dans le Plan sur cinq ans ;
 - Soutenir la conservation d'autres espèces, en mettant particulièrement l'accent sur les tortues de mer et les oiseaux migrateurs éventuellement, en collaboration avec le Réseau de conservations des tortues marines dans la région de la Grande Caraïbe (WIDECAS), Birds Caribbean (anciennement Société pour l'Étude et la conservation des oiseaux de la Caraïbe - SCSCB) et BirdLife International ;
 - Fournir des conseils quant à l'utilisation des Directives pour évaluer les dérogations au titre de l'Article 11(2) (consolidé et finalisé, voir UNEP(DEPI) CAR WG.36/5) y compris un format standard que les Parties Contractantes devront utiliser pour proposer des espèces devant faire l'objet de dérogations ;

- Coopérer avec les institutions pertinentes sur les enjeux relatifs aux espèces exotiques envahissantes (EEE), en mettant plus particulièrement l'accent sur la résolution de la question de l'invasion des poissons-lions dans l'ensemble de la Grande Région Caraïbe, et sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale sur le poisson-lion envahissant ;
- Collaboration avec des centres de connaissance existants, tels que l'Institut de recherche scientifique des Antilles Néerlandaises pour les analyses de laboratoires et socio-économiques, afin d'optimiser les ressources disponibles ;
- Explorer la possibilité d'obtenir un financement du Centre de la Communauté des Caraïbes sur le Changement Climatique (CCCCC) pour la création et le fonctionnement d'un système de gestion de bases de données spatiales sur les ressources côtières;
- Poursuivre le processus de révision des espèces inscrites dans les Annexes I-III du Protocole SPAW, en collaboration avec les organisations pertinentes (par exemple la Liste rouge de l'UICN, BirdLife, la Société pour la conservation des bancs de reproducteurs, etc.) ;
- Préparer et diffuser des publications trimestrielles de la lettre d'information du SPAW et mettre à jour régulièrement le site Internet du CAR-SPAW avec des informations concernant les activités du SPAW et les résultats de celles-ci ;
- Participer et/ou soutenir des projets régionaux pertinents pour le Plan de travail SPAW; et
- Promouvoir le Protocole SPAW et ses objectifs pour aider à la poursuite des développements, comme mandaté par les Parties, à la collecte de fonds et à la ratification par des non-Parties.

2.1.4 Résultats escomptés

13. Les principaux résultats de la Coordination du programme seront les suivants :
- (a) La Neuvième Réunion des Parties contractantes (COP9) au Protocole SPAW ;
 - (b) La Septième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC7) ;
 - (c) Le Plan de travail et le Budget pour 2017–2018, qui refléteront les questions émergentes sur la biodiversité d'envergure régionale et qui répondront à des objectifs SPAW, tout en soutenant les objectifs d'Accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, y compris les objectifs de la CDB et les principes de gestion de l'écosystème ;
 - (d) Fonds collectés pour soutenir les objectifs du SPAW ;
 - (e) Meilleures collaboration et synergies avec les organisations pertinentes et initiatives dans la région et en dehors de celle-ci ;
 - (f) Plus grande participation des donateurs et des organismes de financement dans les activités du SPAW ; et
 - (g) Plus grande implication des gouvernements dans les activités du SPAW et Parties supplémentaires rejoignant le Protocole SPAW.

Budget proposé

Activité	2015			2016		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
	Préparations aux réunions COP et STAC (documents)	20 000	0	20 000	25 000	0
Promouvoir le Programme SPAW lors des réunions et diffuser les informations	5 000	15 000*	20 000	5 000	15 000*	20 000
TOTAL (USD)	25 000	15 000	40 000	30 000	15 000	45 000

* Inclut le financement de la France par le biais du CAR-SPAW pour le site Internet du CAR, la lettre d'information du SPAW, les traductions, etc.

Remarque : 1) Les coûts opérationnels (convocations COP et STAC, salaires, déplacement, communication, etc.) sont couverts par le budget de coordination de l'UCR/CAR (OCCC) ; 2) Les coûts opérationnels du CAR-SPAW (salaires, déplacement, communication) sont couverts directement par le gouvernement français.

2.2 Renforcement des Aires protégées dans la Grande Région Caraïbe (2 119 000 \$US¹)

2.2.1 Objectifs

14. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- (a) Renforcer la gestion des parcs et des aires protégées de la grande région Caraïbe, ce qui inclut la communication entre les parcs et les aires protégées dans la région;
 - (b) Aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales dans le cadre du développement de la capacité de l'homme à augmenter l'efficacité des Aires marines protégées (AMP), à la fois au niveau des sites individuels et du réseau national;
 - (c) Sensibiliser les gouvernements concernant la nécessité et l'importance du financement des aires protégées et promouvoir le développement de mécanismes et de stratégies de financement pour une gestion efficace des parcs et des aires protégées; et
 - (d) Promouvoir les aires protégées dans le contexte de la conservation d'importantes ressources naturelles, nécessaires au développement durable de la région.

2.2.2 Activités

15. La mise en œuvre au quotidien des activités dans le cadre de ce sous-programme sera supervisée en collaboration avec le Coordinateur du CaMPAM. Le CAR-SPAW offrira également son soutien à la coordination et à la gestion des projets et des activités du CaMPAM. Deux projets principaux récemment approuvés conformément au sous-programme SPAW seront inclus dans cet élément du programme et sont décrits dans les paragraphes ci-dessous :
- Le projet « Réseau des aires marines gérées de la Caraïbe orientale » (ECMMAN) mené par The Nature Conservancy pour 6 pays des Caraïbes orientales (Antigua et Barbuda, Dominique, Grenade, Saint Christophe et Nevis, Saint Vincent et les Grenadines, Sainte Lucie) et financé par le Ministère fédéral allemand pour l'environnement, la conservation de la nature et la sûreté nucléaire (BMUB). Le CAR/SPAW, via le CaMPAM, mettra en œuvre la composante « Petites subventions » pour soutenir le renforcement des AMP pour 1,176 millions d'euros (janvier 2014 - décembre 2016).
 - Le projet « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes » signé à la fin de l'année 2014 avec des fonds (1 350 000 euros pour 3 ans) de la Direction de l'environnement du Ministère italien des affaires étrangères. Le projet s'est construit sur les résultats du projet mené en 2011-2013 en soutien au Défi des Caraïbes, avec des fonds du même donateur. Le projet inclura une série de projets pilotes dans des aires protégées sélectionnées des Parties au Protocole SPAW. Ses objectifs principaux sont « d'améliorer les moyens de subsistance des populations vivant dans la Grande Région Caraïbe en contribuant à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité marine et côtière via l'application de l'approche de gestion écosystémique (EBM) ».
16. Les activités devant être mises en œuvre pendant la biennale ont été structurées selon les objectifs suivants :

2.2.2.1 Renforcement des AMP

- (a) **Continuer à mettre à jour et à organiser le programme de Formation des Formateurs (ToT ou Training of Trainers) relatif à la gestion des AMP**

17. En partenariat avec l'IUCN-BIOPAMA et des partenaires locaux, un cours régional de 6 à 10 jours pour les praticiens des AMP sera organisé en 2015. Étant donné l'évolution du Programme ToT au cours des quinze (15) dernières années de sa mise en œuvre, le grand nombre de praticiens des AMP (> 1 200) qui ont déjà bénéficié de ce programme de formation et les besoins et problèmes émergents concernant l'efficacité des AMP (voir « Mise à jour sur le Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et ses principales activités » UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.5), a formation prévue mettra l'accent sur ce qui suit :
- promouvoir un financement durable, la planification des activités et des ressources alternatifs ;

¹ Comprend essentiellement le financement pour la période biennale provenant du projet ECMMAN et du nouveau projet sur la gestion fondée sur l'écosystème et la biodiversité du SPAW, avec des fonds des gouvernements allemand et italien, respectivement.

- évaluer et restaurer les services fournis par l'écosystème côtier (pêcheries, protection des côtes, tourisme) ;
- développer des outils de communication efficaces ;
- former sur les pratiques efficaces de contrôles; et
- impliquer les différents acteurs de la communauté dans la gestion du Parc.

(b) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme de Petites et moyennes subventions pour répondre à des besoins spécifiques des AMP

18. Le CaMPAM, en coordination avec TNC, dans le cadre du projet **ECMMAN**, continuera à apporter des financements aux AMP des Parties au Protocole SPAW afin de renforcer l'efficacité des AMP, dans la suite de la série de subventions versées pendant la période biennale 2014-2015. Au moins huit (8) subventions moyennes (jusqu'à 75 000 \$ chacune) seront versées en 2015-2016 pour répondre aux enjeux suivants :

- Renforcement du contrôle et renforcement des capacités pour l'établissement de pratiques de gestion efficaces (application de l'approche « du massif au récif » pour traiter les problèmes des régions montagneuses qui affectent les services et les écosystèmes côtiers en impliquant des agriculteurs et des communautés des régions montagneuses).
- Développement de mécanismes de financement pour promouvoir la durabilité financière ainsi que des moyens de subsistance alternatifs pour les pêcheurs.
- Renforcement de la communication et des échanges de pratiques, des réglementations et des lignes directrices relatives aux AMP.
- Renforcement de l'éducation environnementale pour tous les groupes, y compris les enfants, les adolescents, les femmes, les pêcheurs et les décideurs

- Via le projet « **Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes** »² récemment approuvé, les subventions suivantes sont prévues afin de soutenir les AMP :

- Renforcement des capacités de gestion des aires pour au moins 3 sites inscrits dans les annexes du Protocole SPAW afin d'améliorer l'efficacité de leur gestion avec une approche de gestion de l'écosystème, contribuant à une conservation plus intégrée et une gestion durable de la biodiversité marine et côtière au sein de et autour des AMP ; implication active et moyens de subsistance améliorés des communautés locales. Les priorités pourraient inclure, entre autres, le contrôle, le renforcement des capacités de résistance et d'adaptation aux changements climatiques et une mise en œuvre de plans financiers / mécanismes permettant de générer des revenus.
- Développement de plans de gestion systémique pour une sélection d'aires protégées pilotes des Parties au Protocole SPAW, afin d'améliorer l'efficacité de la conservation de la biodiversité ainsi que leur rôle central au niveau des aires et du développement durable des communautés vivant au sein des écosystèmes concernés.
- Compétences techniques du personnel institutionnel concerné, y compris, développement des mentors des AMP, afin de fournir une capacité institutionnelle adéquate pour traiter et mettre à jour des jeux de données, utiliser le Système d'aide à la décision (DSS), et mettre en œuvre les plans de gestion ainsi que les contrôles décrits ci-dessus.

(c) Poursuite du réseau et du programme de mentorat pour soutenir les praticiens des AMP.

19. Suite à la session du CaMPAM et à la réunion de coordination de la 66^{ème} Réunion du GCFI (Corpus Christi, Texas, Etats-Unis, novembre 2013), le lancement du programme de mentorat a été achevé au courant de l'année 2014 avec un succès relatif. Trois accords de mentorat ont été conclus et des activités de renforcement des capacités ont été menées par les Mentors d'au moins trois (3) AMP inscrites au titre des annexes du Protocole SPAW (Parc marin de Bonaire, La Caleta, République dominicaine, Hol Chan, Belize) avec des mentorés issus des AMP de 3 Parties au Protocole SPAW (Barbade, Cuba et Belize). Sur la base de l'évaluation effectuée suite aux activités, les propositions suivantes, pour la période biennale à venir, sont formulées :

- Développement d'au moins deux (2) accords spécifiques additionnels (mentors et mentorés) et de plans de travail, et soutien continu aux accords de mentorat existants sur la base d'un second appel à propositions.
- Le CaMPAM continuera à explorer, avec des partenaires tels qu'IUCN-BIOPAMA (Caraïbes), le programme de sanctuaire et le bureau international de NOAA, The Nature Conservancy, le service des parcs étasunien et le GCFI, différents moyens via lesquels ils peuvent collaborer avec cette initiative, ainsi que les opportunités de

² Fonds du gouvernement italien (1 350 000 euros dollars pour 3 ans)

soutenir d'autres initiatives sur le renforcement des capacités des Parties à SPAW pour la gestion efficace des AMP sur la base des besoins de gestion identifiés.

- Planification stratégique avec des mentors afin de créer des activités de renforcement de capacités adaptées aux besoins spécifiques des mentors, y compris l'utilisation d'outils de partage en ligne.
- Création d'un lien entre le programme de mentorat et d'autres outils de renforcement des capacités (séances de formation, petites subventions) en utilisant les mentors en tant qu'instructeurs et conseillers, et leurs sites en tant que lieux de rendez-vous pour les échanges et les cours.

2.2.2.2 Améliorer le réseau des praticiens des AMP en améliorant la communication et la diffusion d'informations

(a) **Améliorer l'efficacité du forum et du site Internet existants du CaMPAM.**

20. Le site Internet existant du CaMPAM continuera d'être mis à jour et modifié, si nécessaire, en étroite collaboration avec le CAR-SPAW. Ce processus inclura :

- La mise à jour permanente des informations et la liaison avec des sites Internet similaires pour fournir des informations pertinentes ;
- L'évaluation des outils de communication du CaMPAM afin d'identifier ses forces et ses faiblesses, y compris les besoins de créer un blog sur le media social le plus adapté tel une version dérivée de la liste du CaMPAM pour promouvoir le dialogue et la discussion ;
- L'augmentation du nombre d'inscriptions au Forum sur Internet et du trafic reçu par le Forum. Cela inclut la liaison et l'échange de messages avec les réseaux/listes pertinents (GLISPA Discuss³, GCFI.net⁴, WCPA – Amérique du Nord et Caraïbes⁵, Red Latinoamericana de Guardaparques⁶, Coral List⁷, MedPan Network⁸, lettre d'information du CAR-SPAW⁹, MMAP E-Group, etc.), si d'application. Les données diffusées incluront des nouvelles publications, des lettres d'information, des communiqués de presse, des informations sur des projets et des programmes, des problèmes émergents, des forums de discussion, des données sur les postes vacants et les réunions ;
- Le développement d'un mécanisme simple à utiliser, interactif et informatif « d'échange d'information » pour la communauté des AMP de la Grande Région Caraïbe
- Le soutien aux partenaires locaux et aux AMP pour développer et mettre à jour leurs sites Internet.

b) **Continuer à soutenir les sessions liées aux AMP et la participation des praticiens des AMP aux Conférences annuelles du GCFI (2015 et 2016).**

Le soutien permanent aux sessions liées aux AMP lors de la Conférence annuelle du GCFI facilitera les discussions concernant les problèmes émergents et encouragera l'échange d'informations entre les responsables, les pêcheurs et les scientifiques pour assurer des collaborations et une participation permanentes parmi les parties prenantes. La participation à la conférence du GCFI enrichira également le programme SPAW en fournissant aux agents et aux responsables de projets les informations les plus récentes sur les ressources marines, la recherche en matière de biodiversité et les scénarios de changements socio-économiques de la communauté de conservation marine de la région.

2.2.2.3 Développement continu, maintenance et promotion de la base de données régionale des AMP (<http://campam.gcfi.org/CaribbeanMPA/CaribbeanMPA.php>) entièrement coordonnée avec les listes d'AP figurant dans les annexes du Protocole SPAW (<http://www.spaw-palisting.org/>)

(a) **Intégration de la base de données régionale des Aires marines protégées (AMP) dans un système régional pour la planification stratégique / opérationnelle des AMP dans la Grande Région Caraïbe, et pour le pilotage et le suivi de l'activité CaMPAM du sous-programme SPAW.**

³ glispa-discuss@googlegroups.com

⁴ <http://listserv.gcfi.org/scripts/wa-GCFI.exe?SUBED1=GCFINET&A=1>

⁵ wcpa_north_america_caribbean@yahoogroups.com

⁶ <http://groups.google.com/group/guardas/topics>

⁷ coral-list-bounces@coral.aoml.noaa.gov

⁸ mpa-environmental-education@googlegroups.com

⁹ <http://www.car-spaw-rac.org/?lang=en>

21. Ceci sera mis en œuvre dans le cadre du projet « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes ». Les bénéficiaires incluront les institutions nationales en charge du changement climatique, du développement et de l'environnement dans les pays pilotes sélectionnés au sein de la Grande Région Caraïbe (RC), ainsi que les communautés et institutions locales des AMP sélectionnées dans ces pays. Les partenaires incluront l'Université La Sapienza de Rome, en Italie, l'Université des Antilles, The Nature Conservancy, les agences gouvernementales de gestion environnementale et les Aires marines protégées (AMP), les organisations non gouvernementales de conservation travaillant sur place, au niveau national et transfrontalier. Les activités incluront celles énumérées ci-dessous. La série de données actuellement incluse dans la *Base de données régionale des Aires marines protégées (AMP)*¹⁰ est étendue pour les AMP pilotes sélectionnées (au moins 3), une gestion efficace étant recherchée via l'application d'une approche écosystémique :
- Un « Cadre ou système d'aide à la décision » (DSS/DSF) spécifique au site est établi dans l'AMP sélectionnée pour guider et favoriser la conceptualisation stratégique, la planification opérationnelle, les directives d'application et le contrôle de la performance de l'approche de gestion écosystémique, et pour favoriser le développement de plans de gestion systémique selon le paragraphe 16(b) ci-dessus.
 - Un DSS régional est établi au sein du CaMPAM pour soutenir la définition de lignes stratégiques harmonisées de façon régionale et/ou sous-régionale et de mesures de planification pour la conservation et la gestion durable des ressources marines et côtières de la RC.
 - Les révisions régulières de la base de données des AMP vont continuer afin de garantir l'accessibilité des données et une cartographie interactive, améliorant la fonctionnalité et la génération de données sur l'état des AMP ; et
 - Des synergies avec les bases de données concernées et les listes des Aires protégées figurant dans les annexes du Protocole SPAW, en collaboration avec le CAR-SPAW.

2.2.2.4 Soutien d'initiatives et d'efforts nationaux concernant les AMP

22. CaMPAM continuera à contribuer à des initiatives nationales concernant les AMP, liées à la science, à la gestion et à la politique de conservation marine et aux échanges qui améliorent l'efficacité des AMP et à titre de soutien des objectifs du Protocole SPAW, et continuera à coordonner les efforts internationaux pertinents. la collaboration avec des organisations régionales et internationales concernant les activités pertinentes pour le CaMPAM (échanges de responsables, ateliers de formation). Au cours de l'exercice biennal, il est recommandé qu'il y ait l'évaluation de l'impact (sur le terrain) des activités de CaMPAM, en particulier sur l'efficacité de la gestion des AMP et de procéder à l'actualisation du plan stratégique et du plan de travail pour CaMPAM, comme cela avait été convenu lors de la réunion du Comité exécutif de CaMPAM en 2013.

2.2.3 *Résultats escomptés*

23. Les principaux résultats de ce sous-programme seront :
- (a) Une capacité de gestion améliorée dans plusieurs AMP de la Grande Région Caraïbe, y compris : au moins 3 sites inscrits au Protocole SPAW avec une Approche de gestion écosystémique et des Plans de gestion systémique pour les aires protégées pilotes sélectionnées des Parties SPAW, pour améliorer la conservation de la biodiversité ;
 - (b) De meilleures informations concernant les AMP de la région et la diffusion de cette information, incluant une plus grande efficacité du site Internet et du forum du CaMPAM ;
 - (c) Des relations et une collaboration plus fortes entre les praticiens des AMP, via la poursuite du programme de mentorat, et les scientifiques, les pêcheurs, les autres parties prenantes et des experts internationaux/régionaux ; et
 - (d) Une base de données consolidée et complète concernant les AMP pour la Grande Région Caraïbe, disponible en ligne, entièrement coordonnée avec les listes d'AP figurant dans les annexes du Protocole SPAW, et intégrée dans un système régional de planification stratégique / opérationnelle pour les AMP dans la RC.

¹⁰ Voir <http://campam.gcfi.org/CaribbeanMPA/CaribbeanMPA.php>

Budget proposé

Activité	2015			2016		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
	Communications, gestion et coordination du CaMPAM	10 000	72 000	82 000	10 000	72 000
Renforcement des AMP						
Cours ToT	10 000	60 000	70 000	10 000	60 000	70 000
Programme de subventions	0	800 000	800 000	0	800 000	800 000
Réseau de mentors	10 000	30 000	40 000	10 000	30 000	40 000
Développement d'un réseau solide de praticiens des AMP en améliorant la communication et la diffusion des informations						
Forum Internet du CaMPAM et page Web d'échange d'informations	0	10 000	10 000	0	10 000	10 000
Soutien de la Session AMP et participation aux Conférences du GCFI (2015 et 2016)	0	25 000	25 000	0	25 000	25 000
Soutien des initiatives nationales relatives aux AMP	0	10 000**	10 000	0	10 000	10 000
Base de données régionale relative aux AMP	0	20 000	20 000	0	25 000	25 000
TOTAL (USD)	30 000	1 027 000	1 057 000	30 000	1 032 000	1 062 000

* Fonds provenant essentiellement des projets ECMMAN et Biodiversité

**Fonds à collecter

2.3 Développement de Directives pour la gestion d'aires et d'espèces protégées (92 000 \$US)

2.3.1 Objectifs

24. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants:
- Promouvoir et favoriser le développement et la mise en œuvre des directives sur l'établissement, la gestion et l'inscription des aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW ;

- (b) Promouvoir la planification d'un système national pour les aires protégées en tant que mécanisme pour le développement de mécanismes de législation et de rapports pertinents; et
- (c) Promouvoir et favoriser le développement et la mise en œuvre des directives sur la conservation et la gestion des espèces dans le cadre du Protocole SPAW.

2.3.2 Activités

25. Les activités devant être mises en œuvre pendant les deux années concernées incluent :

2.3.2.1 Programme de coopération et processus d'inscription des Aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW

26. Au cours de la période biennale, il sera demandé aux Parties contractantes de continuer à inscrire leurs aires protégées au titre du Protocole SPAW avec l'aide du CAR-SPAW, en phase avec le réseau et le programme de coopération mis en place pour les aires protégées inscrites et en suivant les recommandations de la première réunion des gestionnaires d'aires protégées inscrites au titre du Protocole SPAW (66^{ème} réunion du GCFI, Corpus Christi, Texas, États-Unis, 5 novembre 2013). En plus des activités mises en œuvre au cours de l'année 2014 (voir UNEP(DEPI)/CAR WG.36/6), les activités ci-dessous sont proposées pour la prochaine biennale, sous réserve de fonds disponibles :

- (a) Développer une matrice avec des données générales sur les espèces pertinentes afin de déterminer une connectivité des populations biologiques parmi les sites.
- (b) Créer une brochure sur le processus d'inscription conformément au Protocole SPAW et sur les sites inscrits.
- (c) Les aires protégées de Dry Tortugas et d'Everglades accueilleront un groupe de gestionnaires provenant d'autres sites SPAW.
- (d) Continuer à créer des espaces dédiés pour chaque aire protégée SPAW à l'aide du site Internet dédié au Protocole SPAW et de la base de données du CaMPAM ("fiches d'informations") et des sources d'informations sur la connectivité biologique (voir UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.5). Explorer le développement de « sites jumeaux » parmi les aires protégées inscrites.
- (e) Continuer la section de la lettre d'information du CAR-SPAW consacrée aux sites inscrits dans les annexes du Protocole SPAW et aux activités du CAMPAM.
- (f) Collecter des fonds pour les activités et le processus d'inscription dans les annexes du Protocole SPAW.
- (g) Utiliser le GCFI ou autre forum existant lors de la prochaine réunion des représentants des sites inscrits conformément au Protocole, (GCFI – date provisoire : novembre 2015).
- (h) Établir un groupe de travail *Ad Hoc* pour développer le projet de structure du réseau SPAW.
- (i) Développer des liens avec le programme de mentorat du CaMPAM.
- (j) Établir des partenariats et des synergies avec d'autres Conventions (WHS, Ramsar).
- (k) Soutenir la gestion des Aires protégées et le contrôle des espèces envahissantes.

2.3.2.2 Critères pour l'évaluation des dérogations au titre de l'Article 11(2) du Protocole SPAW

27. Suite aux délibérations de la COP8 au Protocole SPAW, il est attendu le Groupe de Travail chargé de concevoir des critères et une procédure d'évaluation des exemptions en vertu de l'Article 11(2) du Protocole SPAW soit invité à poursuivre son travail et, dans ce contexte, les activités suivantes sont proposées :

- (a) **Développer des formats pour présenter les dérogations et établir un rapport quant à leur implémentation pour les Parties contractantes.**

Le projet de document de cadrage pour évaluer les dérogations au titre de l'Article 11(2) du Protocole SPAW, développé par le CAR-SPAW et le Groupe de travail concerné, a été approuvé par un certain nombre de Parties lors de la COP7 au Protocole SPAW à Punta Cana, en République dominicaine (23 octobre 2012). Les Parties ont également décidé de permettre une période de révision interne (60 jours) suivant la COP. Suite à cela, le Secrétariat a reçu des commentaires de la part du gouvernement des États-Unis. Une mise au point supplémentaire et la finalisation du format pour présenter une dérogation et faire un rapport sur la mise en œuvre sont encore en suspens.

- (b) **Aider les gouvernements à formuler leurs demandes de dérogations en vertu de l'Article 11(2).**

Offrir de l'aide aux Parties contractantes dans la préparation de leurs rapports pour demander des dérogations en vertu de l'Article 11(2) et fournir des orientations sur l'application et l'évaluation des critères « Résilience et Connectivité ».

2.3.2.3 Dresser une liste des Espèces protégées dans le cadre du Protocole SPAW

28. Suite aux efforts du Groupe de travail *Ad Hoc*, il est attendu que, après la COP8, certaines espèces seront approuvées en vue de leur inscription dans les annexes appropriées du Protocole SPAW. La situation des espèces ou des groupes d'espèces peut changer, et l'évaluation continue des espèces peut être nécessaire par la suite pour permettre toute modification à la liste, si la situation de l'espèce évolue.

2.3.3 *Résultats escomptés*

29. Les principaux résultats de ce sous-programme seront:
- (a) Une liste mise à jour des aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW ;
 - (b) Un format approuvé pour présenter les dérogations en vertu de l'Article 11(2) et rédiger les rapports relatifs à leur mise en oeuvre ; et
 - (c) Une liste révisée des espèces protégées dans le cadre des Annexes I-III du Protocole SPAW.

Budget proposé

Activité	2015			2016		
	CTF	Autres sources *	Total	CTF	Autres sources*	Total
Une liste des Aires protégées dans le cadre du Protocole SPAW						
Processus d'inscription des aires protégées, y compris une réunion des représentants des sites SPAW	20 000	10 000	30 000	30 000	15 000	45 000
Critères d'évaluation des dérogations en vertu de l'Article 11 du Protocole SPAW						
Développer des formats pour présenter les dérogations, et établir des rapports sur leur implémentation	5 000	0	5 000	0	0	10 000
Aider les gouvernements à formuler leurs demandes de dérogations en vertu de l'Article 11(2).	A confirmer	A confirmer	A confirmer	A confirmer	A confirmer	A confirmer
Dresser une liste des Espèces protégées dans le cadre du Protocole SPAW						
Processus d'inscription	5 000	0	5 000	0	7 000	7 000
Total	30 000	10 000	40 000	30 000	22 000	52 000

* Inclut des fonds devant être collectés

2.4 Conservation d'espèces menacées ou en voie d'extinction (267 000 \$US)

2.4.1 *Objectifs*

30. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants:
- (a) Créer un consensus dans la région sur les priorités de gestion des espèces en voie d'extinction et migratrices ;
 - (b) Mettre en oeuvre des activités prioritaires de rétablissement des espèces existantes et des plans de gestion conçus dans le cadre du Protocole SPAW ;
 - (c) Développer, si d'application, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires qui représentent un sujet d'inquiétude régional, y compris lorsqu'elles ont une importance économique ; et
 - (d) Lutter contre la menace grandissante des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces du SPAW et les habitats de la RC, notamment les EEE marines ou côtières.

2.4.2 Activités

31. En respectant le Plan de travail et le Budget pour la biennale 2013-2014 et les priorités identifiées à des fins de mise en oeuvre par les Parties au Protocole SPAW et le Secrétariat (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.6, UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.8 et UNEP(DEPI)/CAR WG.34/INF.11), les activités proposées pendant la biennale 2015-2016 seront axées sur les espèces migratrices, y compris les mammifères marins, les tortues de mer, l'avifaune et le contrôle du poisson-lion. Des efforts sont à faire pour collaborer davantage avec, et associer la CITES dans les activités de l'exercice biennal. Les activités proposées incluent :
- Conservation des mammifères marins
32. En se conformant aux priorités identifiées lors de la COP7 au Protocole SPAW, aux progrès réalisés à cette date pour des activités mises en oeuvre depuis l'adoption du MMAP en 2008 (UNEP(DEPI)/CAR WG.34/INF.6) et aux réalisations dans le cadre du projet LifeWeb « Planification spatiale marine à grande échelle de corridors et d'aires protégées pour les mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe et le Pacifique du Sud-est et du Nord-est » (<http://www.spain-unepporpas.org/-marine-mammal-corridors-a-critical-habitats-.html>), ce qui suit a été proposé à des fins d'implémentation, sous réserve de la disponibilité des ressources :
- (a) **Améliorer la prise de conscience, la collecte de données et atténuer les effets des collisions avec des bateaux et des accrochages causés par ceux-ci sur les espèces de baleines et de dauphins de la Grande Région Caraïbe**
- 1) Mettre en application les recommandations émanant de l'atelier commun CBI et PNUE/SPAW pour traiter le problème des collisions entre mammifères marins et bateaux, avec une attention particulière pour la Grande Région Caraïbe (Panama 2014) tel que suit :
 - Rendre disponible à tous les réseaux de surveillance des échouages dans la région un registre simple et standardisé sur les échouages de mammifères marins, tout spécialement lorsqu'il s'agit de collisions avec des bateaux, et sur leur atténuation.
 - Développer et partager des expertises parmi les sanctuaires de mammifères marins dans la région pour une télémétrie et des études étendues afin de comprendre les mouvements inter-îles et l'utilisation des habitats par les populations migratrices et résidentes de baleines, ainsi que des supports éducatifs, tout spécialement ceux liés aux bateaux et aux collisions.
 - Les sanctuaires, existants et futurs, de la région doivent conclure des accords de partenariat appropriés, partager des catalogues de photos d'identification et contribuer aux catalogues centraux, si disponibles (par exemple le Catalogue de la baleine à bosse de l'Atlantique Nord géré par le Collège de l'Atlantique).
 - Acquérir des données en temps réel et historiques sur le suivi des bateaux pour la région des Caraïbes (AIS, LRIT, etc.) ainsi que l'expertise technique pour les traiter.
 - Rechercher les meilleurs moyens d'informer, de façon passive et active, les bateaux commerciaux, les plaisanciers et autres lorsqu'un trajet passe par un sanctuaire ou une aire marine protégée (AMP).
 - Identifier et utiliser les données existantes sur les collisions avec des bateaux collectées, par exemple, par l'industrie maritime pour la sécurité des opérations et des passagers (par exemple les ferries) et encourager l'industrie de tous les pays au sein de la région à collecter de telles données et à les transmettre aux organismes régionaux et à la base de données sur les collisions de la CBI.
 - 2) Mettre en application les recommandations émanant des deux ateliers communs de formation CBI-SPAW (Mexique 2012 et Saint Martin 2013) pour traiter du problème des risques mortels liés aux activités humaines sur les mammifères marins dans les Caraïbes, tel que suit :
 - Promouvoir une plus grande diffusion et utilisation du kit spécialement conçu pour soutenir les pays, en appliquant les connaissances acquises lors des ateliers de formation.
 - Soutenir l'acquisition des équipements nécessaires devant être placés stratégiquement dans la région, via des partenariats et des opportunités créatives avec des parties prenantes et des partenaires.
- (b) **Renforcement de la planification spatiale marine pour la conservation des mammifères marins**
- Continuer les activités à l'appui du Plan d'Action pour les Mammifères Marins, y compris le suivi des travaux et des recommandations émanant de la mise en oeuvre du projet LifeWeb.
 - Aider au développement d'efforts de surveillance transfrontalière des mammifères marins pour traiter le problème des lacunes de données identifiées au cours du Projet LifeWeb, y compris l'identification de photos, le marquage par satellite et l'acoustique, si possible, en collaboration avec d'autres organisations et sur la base des

informations immédiatement disponibles (par exemple : pêche, pollution de sources terrestres, répartition des mammifères marins, etc.)

- Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalières au niveau sous-régional et régional, en explorant avec les pays concernés (République dominicaine, Porto Rico, Îles vierges des États-Unis, Îles vierges britanniques) le développement supplémentaire d'un scénario de gestion des mammifères marins et en considérant les apports de la réunion.
- (c) Suivi des ateliers sur l'échouage**
- Continuer à renforcer les capacités du réseau local sur l'échouage, tout particulièrement en ce qui concerne le corridor de conservation des mammifères marins d'Amérique du Sud-est (MamaCocoSea) et principalement par le biais d'une assistance technique incluant l'équipement, la formation et les listes de contact et par la création d'une base de données régionale pour permettre l'intégration de résultats sur l'échouage, en plus des ateliers sous-régionaux sur l'échouage organisés en 2005, 2009 et 2010 en collaboration avec le CAR-SPAW et la NOAA, États-Unis.
 - Soutenir un référentiel régional sur les données d'échouage et développer un réseau régional de coordinateurs nationaux chargés des échouages de mammifères marins, sur le modèle du WIDECAST (Réseau de conservations des tortues marines dans la région de la Grande Caraïbe), facilité par des coordinateurs régionaux avec des points focaux nationaux (envoi de listes, partage de guides).
- (d) Soutenir une observation durable des mammifères marins dans la région**
- Suite aux recommandations de l'Atelier régional sur l'observation des mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe, Panama, 19-22 octobre 2011, et étant donné les priorités identifiées par les participants (UNEP(DEPI)/CAR WG.34/INF.9), les propositions suivantes pour la période biennale 2013-2014 seront explorées en vue de leur mise en œuvre :
- Promouvoir l'implémentation nationale et régionale des Principes généraux et des Directives de bonnes pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe, y compris le développement d'un dépliant récapitulatif ;
 - Développer une base de données régionale et un centre d'échange d'informations pour les données sur l'observation des mammifères marins ;
 - Identifier l'équipement nécessaire et les coûts associés pour collecter des données pendant les tournées d'observation des mammifères marins, afin de fournir aux tour-opérateurs l'équipement nécessaire ; et
 - Collecter des données sur les contaminants et les polluants pouvant avoir un effet néfaste sur la santé des mammifères marins dans la région.
- (e) Améliorer les connaissances et collecter des données les contaminants et les polluants pouvant avoir un effet néfaste sur la santé des mammifères marins**
- Organiser, en collaboration avec le PNUE-PEC, le CAR-SPAW et le sanctuaire Agoa, des campagnes de biopsie pour identifier les niveaux de contaminants (pesticides, biphényle polychloré [PCB], hydrocarbures aromatiques polycycliques [PAH]) chez les mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe.
- (f) Mise en œuvre du Plan de gestion régional pour le lamantin des Antilles**
- Renforcer la connaissance sur la distribution, le nombre d'individus et la situation des populations de lamantins dans les différents pays où cette espèce est présente, plus particulièrement dans les zones où ces connaissances sont incomplètes.
 - Suite à la mise en œuvre réussie des études sur les captures accessoires de lamantins en République dominicaine, au Belize, en Colombie et au Mexique en 2012, les études seront étendues aux pays de la partie nord de l'Amérique du Sud : Guyane, Suriname et Venezuela.
 - Soutenir l'échange d'informations et le renforcement de capacités via la formation de pairs sur la réhabilitation de lamantins blessés ou orphelins, leur manipulation en captivité et leur remise en liberté dans la nature.
- (g) Développer un Mémoire de Coopération (MoC) formel entre l'Unité de Coordination Régionale du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (CAR/RCU) et la Commission baleinière internationale (CBI) (IWC) (www.iwcoffice.org)**
- Comme souligné dans le MMAP et comme cela a été prévu, le sous-programme SPAW évaluera la faisabilité du développement d'un MoC avec la CBI pour identifier et aborder des problèmes courants au sein de la Grande

Région Caraïbe, traiter les enjeux communs au sein de la Grande Région Caraïbe, en particulier les enjeux du manque d'information sur les captures de mammifères marins (directes ou accessoires) et du développement d'une base de données régionale sur ces captures.

2.4.2.2 Conservation des tortues de mer (en collaboration avec le Réseau de conservations des tortues marines dans la région de la Grande Caraïbe (WIDECAST)).

33. Au cours de la période biennale, la priorité a été donnée aux activités suivantes :
- (a) Soutenir l'élaboration d'un plan d'action pour la restauration des tortues marines (STRAP) pour les Bahamas et la Guyane;
 - (b) Finaliser le développement d'un STRAP pour la Grenade;
 - (c) Soutenir les STRAP existants via la mise en œuvre d'actions prioritaires nationales, en particulier la formation des éducateurs (formation des formateurs), des personnes responsables de l'application des lois, des vétérinaires et des premiers intervenants;
 - (d) Collaborer davantage avec la Convention Inter-américaine pour les Tortues Marines sur le développement de STRAP et d'autres activités relatives aux tortues marines du plan de travail de façon à éviter un travail en double;
 - (e) Continuer à promouvoir des directives standard et des critères de surveillance de l'indice de fertilité sur les terrains de foussement des tortues de mer dans la RC et prévoir une formation sur la surveillance des plages de nidification et de la population dans l'eau; et
 - (f) Traduire les directives standards et les critères soutenus par le SPAW pour garantir leur disponibilité en espagnol et en français

2.4.2.3 Soutenir les efforts régionaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en collaboration avec divers partenaires.

- (a) Continuer à soutenir le mandat du Comité régional poisson-lion (RLC) établi dans le cadre de l'ICRI et encourager des Parties supplémentaires au SPAW à rejoindre le RLC. Les projets relevant du RLC incluront :
- Développer un portail Web sur l'invasion du poisson-lion, des outils de formation aux médias et des stratégies pour contrôler sa diffusion ;
 - Actualiser de façon permanente la liste de contact pour le poisson-lion pour la RC, en collaboration avec le portail Web développé par la NOAA ;
 - Soutenir la mise en œuvre d'une stratégie régionale concernant le poisson-lion, en collaboration avec l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), les gouvernements du Mexique et des USA et d'autres partenaires intéressés, et encourager le développement de stratégies locales et nationales dans ce cadre ; et
 - Promouvoir les bonnes pratiques ainsi que les meilleurs outils permettant de contrôler le poisson-lion.

2.4.2.4 Une plus grande collaboration avec la CITES pour la conservation des espèces dans la région.

34. Le Secrétariat prendra des mesures pour travailler avec les Parties Contractantes et la CITES de façon à développer un réseau régional pour l'application des lois en matière de faune sauvage. Des efforts seront faits pour veiller à ce que les Parties Contractantes et les ONG devraient travailler au sein de leurs sphères d'influence respectives, comme l'UE, la CARICOM, pour inciter les autres Parties à adopter une réglementation dans leurs systèmes législatifs nationaux relativement à :
- la propriété, la possession, la vente et la promotion d'espèces vivantes listées par la CITES et endémiques des Caraïbes et ;
 - d'empêcher les specimens achetés illégalement ainsi que leur progéniture d'entrer sur les marchés nationaux ou internationaux

Les pays qui sont des Parties de la CITES devraient rejoindre le groupe de contact du Comité permanent de la CITES et les Parties Contractantes et les ONG de SPAW devraient appuyer les recommandations émanant du groupe de contact.

2.4.3 Résultats escomptés

35. Les principaux résultats de ce sous-programme seront:
36. **Conservation des mammifères marins**
- (a) Meilleures préparations et réactions aux collisions avec des mammifères marins dans la RC ;
 - (b) Réseau de réaction aux collisions au niveau régional établi ;
 - (c) Connaissances accrues sur les zones d'habitat critiques des mammifères marins et soutien accru à la protection transfrontalière ;
 - (d) Référentiel régional sur les données d'échouage de mammifères marins dans la RC ;
 - (e) Amélioration des stratégies pour encourager la durabilité de l'observation des mammifères marins dans la RC ;
 - (f) Davantage de connaissances sur les contaminants et les polluants nocifs pour la santé des mammifères marins ;
 - (g) MoC avec les partenariats du Comité scientifique de la CBI pour promouvoir l'implémentation du MMAP.
37. **Conservation des tortues de mer**
- (h) Financement des STRAP existant en vue de leur expansion et futur développement ;
 - (i) Formation sur les différentes parties des STRAP pour le personnel clé, au niveau national, dans chaque juridiction ;
 - (j) Diffusion des directives standard et des critères pour la surveillance de l'indice de fertilité sur les terrains de foussement des tortues de mer dans la RC;
 - (k) Critères et directives standard traduits et rendus disponibles en espagnol et en français.
38. **Contrôle du poisson-lion**
- (i) Mise en œuvre de la stratégie régionale concernant le poisson-lion pour faire face au problème des espèces exotique envahissantes à l'échelle nationale et régionale et encourager le développement de stratégies locales et nationales dans ce cadre ; et
 - (j) Développement d'un outil Web pour la diffusion d'informations sur l'invasion du poisson-lion et les meilleurs outils et stratégies mis en place pour la contrôler.

Budget proposé

Activité	2015			2016		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Conservation des mammifères marins						
Atténuation des effets des collisions avec des bateaux et des accrochages causés par ceux-ci	5 000	10 000	15 000	5 000	10 000	15 000
Renforcement de la planification spatiale marine pour la conservation des mammifères marins	5 000	10 000	15 000	5 000	10 000	15 000
Suivi des Ateliers sur l'échouage	5 000	10 000	15 000	5 000	15 000	20 000
Observation des mammifères marins	5 000	10 000	15 000	15 000	10 000	25 000
Santé des mammifères marins	5 000	15 000	20 000	0	0	0

Activité	2015			2016		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Mise en œuvre du Plan de gestion pour le lamantin des Antilles	5 000	5 000	10 000	5 000	15 000	20 000
Conservation es tortues de mer						
Développement de mise en œuvre de STRAP	3 000	3 000	38 000	3 000	3 000	6 000
Initiatives liées à la formation des formateurs	5 000	10 000	15 000	5 000	10 000	15 000
Diffusion des critères et des directives standard pour le contrôle de l'indice de fertilité	2 000	4 000	6 000	0	4 000	4 000
Contrôle du poisson-lion						
Mise en œuvre de la stratégie régionale concernant le poisson-lion	5 000	10 000	15 000	5 000	10 000	15 000
TOTAL	45 000	87 000	132 000	48 000	87 000	135 000

* Inclut 20 000 euros/an de la part de la France via le CAR-SPAW pour le contrôle du poisson-lion et des mammifères marins

2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (190 000 \$US)

2.5.1 Objectifs

39. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- Aider à la gestion des écosystèmes côtiers et marins de la région sur une base durable, notamment par le biais de pratiques durables ;
 - Mobiliser la volonté politique et les actions des gouvernements et des autres partenaires pour la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés comme les mangroves et herbiers marins ;
 - Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins, y compris les services de leurs écosystèmes, les menaces pour leur durabilité et les actions nécessaires pour les protéger ; et
 - Promouvoir l'approche de gestion écosystémique et les principes et les valeurs de bonne gouvernance pour la conservation et la gestion d'écosystèmes marins dans la région.

2.5.2 Activités

40. Les activités proposées devant être mises en œuvre au cours de la période biennale continueront à être axées sur les écosystèmes des récifs coralliens, le projet CLME+ et le réengagement auprès du secteur du tourisme, et des recherches sur les impacts de l'algue brune, *Sargassum*. Les activités proposées incluront :

2.5.2.1 Conservation des récifs coralliens

- Soutenir la relance du réseau de suivi des récifs coralliens des Caraïbes, suivant les recommandations de l'atelier « Revoir, améliorer et redynamiser le réseau régional GCRMN pour une gestion des données et une surveillance des récifs coralliens plus efficaces dans la région des Caraïbes » - Curaçao 6-8 août 2014 (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10) :
 - Agir en tant que coordinateur régional du GCRMN redéfini dans la région des Caraïbes, gérer et conseiller le Comité directeur ;

- Promouvoir la prise en considération de l'ensemble de données écologiques et socio-économiques convenu pour les sites de surveillance participant au réseau régional ;
- Soutenir la finalisation des Termes de référence pour le coordinateur régional, les membres et le Comité directeur du GCRMN des Caraïbes, ainsi que la nouvelle structure (étendue géographique) du GCRMN des Caraïbes ;
- Soutien au comité de pilotage du GCRMN Caraïbéen et à sa Coordination Régionale à travers le CAR-SPAW ;
- Soutenir la prise de décision concernant le développement de la plateforme de base de données régionale ;
- Assurer la communication au sein du réseau et jouer un rôle de catalyseur afin d'encourager la collaboration parmi les membres ;
- Représenter le réseau dans des forums et des lieux appropriés, dans la mesure du possible ;
- Apporter une aide au niveau des lieux des réunions et de la logistique ; et
- Rechercher des fonds afin de soutenir les activités pilotes et la coopération régionale.

- (b) Continuer à soutenir le développement d'un partenariat pour les récifs coralliens dans le cadre du Programme pour les mers régionales du PNUE afin de sauvegarder les services des écosystèmes des récifs coralliens, protéger la biodiversité et créer une résilience face au changement climatique, y compris la coordination avec l'ICRI.
- (c) Encourager les Parties Contractantes à lancer le processus processus pour calculer l'Indice de Santé de l'Océan (OHI) sur leurs territoires respectifs, en tant qu'outil utile pour renforcer les systèmes d'information nationaux sur l'état et l'utilisation des océans, de façon à améliorer la gestion de l'environnement marin dans la région des Caraïbes.

2.5.2.2 « Catalyser la mise en œuvre du Plan d'action stratégique (SAP) pour la Gestion durable des ressources marines vivantes partagées des Grands écosystèmes marins des Caraïbes et de la plateforme Nord du Brésil » (« CLME⁺ »¹¹).

41. Suite au soutien du FEM pour une gestion et une gouvernance améliorées et communes des ressources marines vivantes basées sur les grands écosystèmes marins dans des pays partageant les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau continental du Nord du Brésil (*CLME et NBSLME, respectivement*), le PNUE-PEC continuera à collaborer avec des partenaires, tel qu'approprié, dans le cadre d'un projet PNUD/ FEM de grande envergure d'une durée de 5 ans. Le projet CLME⁺ est soutenu pour le FEM via une contribution financière de 12,5 millions de \$US. Le projet CLME⁺ a pour but de favoriser la collaboration avec d'autres projets et initiatives (FEM et non-FEM) ayant un intérêt par rapport au SAP. Les engagements de cofinancement pour la mise en œuvre du projet CLME⁺ devraient s'élever à environ 110 millions de \$US.
42. Des moyens considérables ont d'ores et déjà été investis par plusieurs organisations régionales et sous-régionales en soutien aux objectifs du SAP du CLME, y compris les activités menées dans le cadre de la phase 1 du projet CLME du PNUD/FEM (dont l'un des éléments a également été mis en œuvre via le SPAW au cours de la biennale 2012-2013. Voir UNEP(DEPI)/CAR WG36/INF.7). Les stratégies du SAP appliquées dans le cadre du CLME⁺ contribueront à un renforcement des organisations qui jouent déjà un rôle de leader au sein de leur zone géographique ou domaine thématique dont elles sont responsables. En phase avec leur mandat à long terme, il est attendu que ces organisations assumeront des responsabilités clés par rapport à l'exécution (et/ou la coordination) d'actions primordiales dans le cadre de différentes stratégies. Le PNUE-PEC a été identifié comme l'une des ces organisations. Il a joué un rôle de leader pour 2 des 5 stratégies du SAP, et un rôle de partenaire pour les autres stratégies (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.7).
43. Une coordination et une collaboration accrues parmi les organisations, les accords, les programmes, les projets et les initiatives seront nécessaires. Il s'agissait d'un critère important, utilisé tout au long du processus de développement du SAP. Le SAP a par conséquent été conçu tel un « programme cadre », ne devant pas être mis en œuvre via un

¹¹ Veuillez noter le double sens du signe « + » ajouté à l'acronyme du projet : tout d'abord, il se réfère au fait que le grand écosystème marin des Caraïbes (CLME) et le grand écosystème marin de la plateforme Nord du Brésil (NBSLME) sont couverts par ce projet ; puis, le signe « + » se réfère à l'effet catalyseur que le nouveau projet aura sur les efforts régionaux pour la gestion durable des ressources marines vivantes. Le nouveau projet « CLME⁺ » se construit sur les résultats du projet de renforcement des capacités du FEM, dont l'acronyme était « CLME ».

seul projet, mais devant plutôt être utilisé en tant que cadre de référence et moyen de rassembler les différents projets, initiatives et parties prenantes travaillant dans le cadre du CLME⁺.

44. Le projet CLME⁺ cofinancé par le FEM (2015-2019) contribuera à la création de conditions favorables à une gestion et une gouvernance améliorées et durables des grands écosystèmes marins dans la région du CLME⁺ durant les 5 premières années de la mise en œuvre du SAP. Au même moment, une expansion progressive de l'ampleur des actions et de l'étendue du cadre (par exemple, en intégrant davantage d'autres secteurs productifs tels que la marine marchande et le pétrole / le gaz) peut être prévue, alors qu'une plus grande sensibilisation est atteinte et que les parties prenantes – y compris le secteur privé et les banques de développement régionales et internationales – deviennent de plus en plus impliquées.
45. Les activités suivantes du CLME⁺, en collaboration avec le PNUE-PEC, devraient être entamées et/ou achevées au cours de la période biennale :
- Continuer à travailler avec les gouvernements et les partenaires concernés pour poursuivre le développement et la mise en œuvre du projet CLME + grâce à l'inclusion des activités pertinentes dans le plan de travail 2015-2016 avec le soutien financier nécessaire fourni par le projet.
 - Développement d'un accord pour une meilleure coordination des accords sur la mise en œuvre des Protocoles SPAW et LBS conformément à la Convention de Carthagène et à un Mémoire de Coopération entre le CEP et le Brésil dans des domaines ayant un intérêt par rapport aux objectifs du projet CLME.
 - Développement d'un accord pour la coordination d'actions axées sur les pêcheries durables (menées par FAO-WECAFC, y compris, dans un premier temps par le CRFM et OSPESCA, ainsi que l'OECS), couvrant la totalité de la région du CLME⁺.
 - Un accord formel, entre les parties soutenant le SAP du CLME⁺ et les parties prenantes, sur un mécanisme de coordination intérimaire pour soutenir la mise en œuvre du SAP devrait être conclu d'ici la fin de la phase initiale du projet.
 - Accord formel, conclu par toutes les parties concernées, comprenant un mécanisme de coordination des directives, financé de façon durable, pour la gouvernance des grands écosystèmes marins dans la région du CLME⁺.
 - Accords/Protocoles sur la gestion, l'accès à et l'échange d'indicateurs, d'informations et de données clés qui seront essentiels pour le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du projet CLME⁺ et du SAP du CLME⁺, et pour le développement réussi des portails et du rapport « *Etat des écosystèmes marins et des ressources marines vivantes partagées dans la région du CLME⁺* ».
 - « Stratégie régionale pour l'évaluation, la protection et la restauration des habitats marins clés et de la biodiversité associée dans la région du CLME⁺ ».
 - « Plan d'action régional pour la réduction des impacts provenant de charges en nutriments excessives sur les écosystèmes marins et les biens et services des écosystèmes associés dans la région du CLME⁺ » (en collaboration avec AMEP).

Établissement d'un mécanisme de coordination des petites subventions pour le CLME⁺

46. Le mécanisme permettra une meilleure coordination et adaptation aux différents projets et initiatives liés aux petites subventions¹² dans la région et orientés vers les opportunités et les besoins spécifiques du SAP du CLME⁺ ainsi que des plans d'action associés. Les initiatives liées aux petites subventions contribueront à augmenter les capacités des parties prenantes ainsi que leur participation au SAP du CLME⁺. Par exemple, des subventions peuvent être accordées pour des activités menées dans le cadre du projet pilote de la phase I du CLME, portant sur les pêcheries et la biodiversité des récifs, mis en œuvre via le SPAW dans les endroits suivants :
- Réserve de biosphère de Seaflower, archipel de San Andres, Colombie ;
 - Pedro Bank, Jamaïque ; et
 - Parc national de Montecristi, République dominicaine et Caracol Bay, Haïti.
47. Les résultats du projet pilote de ces trois (3) sites seront étudiés puis utilisés pour améliorer la gouvernance et les bonnes pratiques liées aux techniques de planification de la gestion. Le besoin d'une gouvernance améliorée à tous les niveaux – communautaire, sous-national, national, sous-régional et régional - sera examiné dans la mesure du possible.

¹² Inclut une contribution supplémentaire du projet CLME⁺ (à communiquer ultérieurement)

48. D'autres données sur les activités et leurs résultats pour la durée complète du projet, 36 mois, peuvent être trouvées dans le document détaillant le projet, UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.7 et <http://clmeproject.org/>. Les activités ci-dessus reflètent celles devant être mises en œuvre au cours de la période biennale 2015-2016.

2.5.2.3 Application des principes de Gestion écosystémique¹³

49. En collaboration avec la Division de mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE et avec le Programme mondial de renforcement des capacités pour la gestion basée sur les écosystèmes marins et côtiers au niveau des mers régionales, la collaboration sera étudiée afin de développer et de mettre en œuvre des solutions intégrées de gestion des ressources et de l'environnement marins et côtiers, pour maintenir les services des écosystèmes, et protéger la biodiversité et l'adaptation basée sur l'écosystème. Ceci inclura :
- La mise en œuvre d'un atelier régional de renforcement des capacités comprenant l'établissement de projets de démonstration de Gestion fondée sur l'écosystème dans la région des Caraïbes. Un atelier de formation interactif sur la gestion écosystémique des milieux marins et côtiers de quatre jours aura lieu, il portera sur l'application de cadres de planification de l'espace marin, et sur un engagement des secteurs de la pêche, de l'énergie, du tourisme et autres. L'atelier inclura des conférences et une discussion plénière présentant les solutions et les principes de la gestion écosystémique, une synthèse des bonnes pratiques basée sur des expériences pratiques, des exercices de création de scénarios et l'établissement d'activités de suivi de formation et de projets de démonstration de gestion écosystémique. Parmi les participants se trouveront des planificateurs et des décideurs des agences et des ministères concernés de la RC. Le manuel du PNUE « Mesures pour une Gestion fondée sur l'écosystème – Guide d'introduction » sera utilisé en tant que principale ressource pour la formation.

2.5.2.4 Projet pilote sur le tourisme durable

50. Réengager le dialogue avec le secteur du tourisme privé au sein de la région en vue de développer un projet pilote visant à engager de façon plus active les principales sociétés de tourisme marines et côtières dans la conservation des ressources marines, en coopération avec le CAR-SPAW et la Division des technologies, de l'industrie et de l'économie du PNUE. Les grandes sociétés de croisière (par exemple la Royal Caribbean International) et les complexes touristiques « tout compris » seront contactés au niveau international.
51. Tel que cela a été indiqué dans la partie consacrée aux activités du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.3), la période 2013-2014 a été une phase d'identification durant laquelle une importante mise en réseau a été effectuée et plusieurs liens ont été tissés avec des acteurs du tourisme caribéens (en particulier avec le Club Med, la Caribbean Tourism Organization (CTO) et son agence chargée du développement durable, la Florida-Caribbean Cruise Association FCCA). Sur la base de ces résultats, les années 2015 et 2016 seront consacrées au développement de ces liens afin de créer et d'entamer la mise en œuvre d'un projet pilote. La mise en réseau continuera également. Davantage de sociétés de croisière et de complexes touristiques seront contactés au niveau international.

2.5.2.5 Partage de données générales concernant les Sargasses dans la région et activités de recherche

52. Le Secrétariat cherchera à encourager les Parties à partager les informations et les données provenant des programmes existants de surveillance et d'évaluation nationaux, y compris des laboratoires marins. Des efforts seront également faits pour soutenir davantage les recherches sur les origines, les impacts et les moyens de contrôler les algues brunes (sargasses), ainsi qu'améliorer le développement de modèles en réponse à l'incidence croissante de ces événements qui affectent l'environnement marin, la biodiversité et la santé dans la région.

2.5.2.6 Conservation des mangroves

53. Le Secrétariat a pour but de collecter des fonds, en coordination avec la Division de mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, la Convention Ramsar et d'autres organisations pertinentes, afin de promouvoir et développer des activités liées à la conservation et à l'utilisation durable des mangroves. Les activités proposées devant être mises en œuvre au cours de la période biennale incluent essentiellement un diagnostic général basé sur les données existantes relatives à l'état actuel des mangroves dans la région et à leur gestion.

¹³ En coordination avec le projet sur la gestion fondée sur l'écosystème et la biodiversité dans les Caraïbes (voir Activité 2.2.2.1)

54. Par ailleurs, les activités suivantes seront étudiées avec les initiatives et partenaires pertinents :
- (a) Soutenir le développement d'une méthode standard d'échantillonnage des mangroves recommandée afin d'améliorer l'efficacité du projet pilote et des études régionales sur les mangroves.
 - (b) Améliorer les données sur les ressources des mangroves utilisées par les Parties au Protocole SPAW :
Les données de référence ainsi que le contrôle continu de l'état des mangroves sont importants pour évaluer la couverture des mangroves ainsi que les interventions de gestion efficaces, y compris les initiatives de protection et de restauration. Des décisions basées sur des données fiables amélioreront la gestion des mangroves dans la région. La coordination des études sur les données de référence et du contrôle continu sera poursuivie.
 - (c) Promouvoir la conservation des mangroves dans la région via des incitations et des mécanismes financiers, en coordination avec les programmes internationaux tels que la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ceci inclura la restauration du crédit d'émission de carbone, l'analyse Blue Carbon, et encouragera le Paiement pour des services écosystémiques (PES).
 - (d) Promouvoir la gestion et la protection des mangroves, en particulier au sein des sites inscrits au Protocole SPAW :
 - Promouvoir l'utilisation des mangroves en tant que structures et défense naturelles et adaptatives efficaces ;
 - Soutenir les efforts régionaux de restauration des mangroves ;
 - Organiser des formations et soutenir l'évaluation économique des écosystèmes des mangroves ;
 - Encourager l'implication des communautés locales dans la gestion des mangroves ; et
 - Améliorer les connaissances et la sensibilisation du public pour mettre l'accent sur l'importance sociale et économique des mangroves.

2.5.3 Résultats escomptés

55. Les principaux résultats de ce sous-programme seront :
- (a) GCRMN redéfini dans la région des Caraïbes avec une nouvelle structure et une nouvelle étendue, et orientations fournies au Comité de direction ;
 - (b) Ensemble de données écologiques et socio-économiques convenu pour les sites de contrôle participant au réseau régional ;
 - (c) Termes de référence finalisés pour le GCRMN de la région des Caraïbes, pour intégrer le Comité directeur, le coordinateur régional, les membres et la nouvelle structure ;
 - (d) Document approuvé et finalisé sur le projet CLME⁺ qui détaille les activités de suivi prioritaires pour la durabilité des travaux de gouvernance du CLME et incluant les résultats concrets sur cinq (5) à dix (10) ans, y compris¹⁴ :
 - Un accord pour une meilleure coordination des accords sur la mise en œuvre des Protocoles SPAW et LBS conformément à la Convention de Carthagène et à un Mémoire de Coopération entre le CEP et le Brésil dans des domaines ayant un intérêt par rapport aux objectifs du projet CLME
 - Un accord formel, conclu par toutes les parties concernées, comprenant un mécanisme de coordination des directives, financé de façon durable, pour la gouvernance des grands écosystèmes marins dans la région du CLME⁺
 - Des accords/protocoles développés pour la gestion et l'accès aux données en vue de la mise en œuvre du projet CLME⁺
 - Une « Stratégie régionale et un Plan d'action pour l'évaluation, la protection et la restauration des habitats marins clés et de la biodiversité associée dans la région du CLME⁺ »
 - Un « Plan d'action régional pour la réduction des impacts provenant de charges en nutriments excessives sur les écosystèmes marins et les biens et services des écosystèmes associés dans la région du CLME⁺ »
 - (e) Cadre de soutien personnalisé de décision – adaptation basée sur l'écosystème, propre à la situation dans les Caraïbes, avec l'organisation d'un atelier régional de renforcement des capacités sur la gestion fondée sur l'écosystème ;
 - (f) Amélioration de la mise en réseau avec des grandes sociétés de croisière et des complexes touristiques de la région ;

¹⁴ Ces résultats sont indicatifs pour l'ensemble du processus CLME⁺ dans lequel le PNUE-PEC jouera un rôle mais ne sera pas l'unique responsable des résultats

- (g) Rapport sur l'état des mangroves dans les Caraïbes, améliorant les données de référence sur l'utilisation durable et la conservation des mangroves ;
- (h) Méthode standard d'échantillonnage des mangroves recommandée afin d'améliorer l'efficacité des études régionales sur les mangroves ; et
- (i) Meilleure conservation des mangroves dans la région via des incitations et des mécanismes financiers, en coordination avec les programmes internationaux tels que la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Budget proposé

Activité	2015			2016		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
	Renforcer les nœuds régionaux du Réseau de suivi des récifs coralliens mondiaux (GCRMN) dans la Grande Région Caraïbe	10 000	20 000 ¹	30 000	10 000	20 000
Projet pilote sur l'adaptation basée sur l'écosystème	0	30 000 ²	30 000	0	30 000	30 000
Atelier sur la gestion écosystémique	0	70 000 ²	70 000	0	0	0
CLME+	0	A confirmer ³	A confirmer	0	A confirmer ³	A confirmer
TOTAL	10 000	120 000	130 000	10 000	50 000	60 000

¹ Inclut le financement escompté de la Division de mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE

² Inclut le financement escompté de la Division de mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE

³ Financement dans le cadre du projet CLME+ à confirmer

ANNEXE I : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR LA PERIODE BIENNALE 2015-2016

Activité	2015				2016			
	Budgété		Coût total	Bilan exigé	Budgété		Coût total	Bilan exigé
	CTF	Autres contributions*			CTF	Autres contributions*		
2.1 Coordination du Programme (coûts salariaux et réunions COP et STAC couvertes par l'OCCC)	25 000	15 000	40 000	25 000	30 000	15 000	45 000	30 000
2.2 Renforcement des aires protégées dans la Grande Région Caraïbe	30 000	1 027 000	1 057 000	30 000	30 000	1 032 000	1 062 000	30 000
2.3 Développement de Directives pour la gestion des aires et espèces protégées	30 000	10 000	40 000	40 000	30 000	22 000	52 000	52 000
2.4 Conservation des espèces menacées et en voie d'extinction	45 000	87 000	132 000	112 000	48 000	87 000	135 000	115 000
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins**	10 000	120 000	130 000	130 000	10 000	50 000	60 000	60 000
Sous-total	140 000	1 259 000	1 399 000	337 000	148 000	1 206 000	1 354 000	287 000
Frais de soutien du programme 13% (ce montant pourrait changer en fonction de la source des fonds)	18 200	163 670	181 870	43 810	19 240	156 780	176 020	37 310
TOTAL SPAW	158 200	1 422 670	1 580 870	380 810	167 240	1 362 780	1 530 020	324 310

* Inclut le financement provenant du projet EMMAN et du projet sur la Gestion fondée sur l'écosystème ; de la France via le CAR-SPAW, et autres contributions

** Financement éventuel provenant du projet CLME+ reflète pas encore